



MARCHE DE NOËL DE FRONTON

Le Marché de Noël organisé par la commune de Fronton a lieu le **samedi 2 décembre de 10h à 22h** et le **dimanche 3 décembre de 10h00 à 18h00**, à l'**Espace Gérard Philipe** et dans le **périmètre délimité à l'extérieur de la salle**. La manifestation est réservée aux artisans, commerçants, artistes indépendants et producteurs qui proposent des œuvres, articles ou produits respectant un standard de qualité élevé. **Les exposants locaux, de la commune et du Frontonnais, seront acceptés en priorité¹.**

Les modalités d'organisation du Marché de Noël 2023 sont susceptibles d'évoluer en fonction de la conjoncture sanitaire.

Inscription et sélection des exposants

Les personnes intéressées enverront le dossier de candidature avant le **30 septembre 2023**. Le dossier contient de manière obligatoire :

- Le **bulletin de pré-inscription** (ci-dessous)
- Des **photographies représentatives de l'activité** (œuvres/produits et stand)
- Le paiement par **chèque** à l'ordre du « Trésor Public » du droit de participation (le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'acceptation de la candidature).

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés

- Par courriel, à **communication@mairie-fronton.fr** avec l'objet « Marché de Noël 2021 » ou
- Par poste, à l'adresse Mairie de Fronton, 1 esplanade Marcorelle BP3 31620 Fronton

Les candidatures seront examinées par le **Comité d'organisation du Marché de Noël** qui veillera à ce que l'offre du Marché soit diverse, originale et de qualité. **L'organisateur n'est pas tenu de motiver ses décisions**. La sélection des candidats aura lieu au plus tard le **15 octobre 2023**. En cas de refus, le chèque sera restitué aux candidats par courrier.

La participation à une manifestation antérieure ne donne pas la garantie d'une participation future au marché de Noël. Après acceptation de leur dossier, les exposants retenus recevront une **confirmation d'inscription**.

Emplacements et tarification

Le Marché de Noël est organisé :

- à l'**intérieur de l'Espace Gérard Philipe** pour les produits non-alimentaires ou qui n'impliquent pas une consommation sur place
- sur le **parking de l'Espace Gérard Philipe** pour le « coin gastronomique ».

L'intérieur est organisé en stands d'une longueur totale d'environ **100 mètres linéaires**. Les stands sont composés de **tables et de chaises fournies par les organisateurs**. La dimension d'une table est de **1,83m x 0,76m**. **Un exposant peut demander maximum 3 tables et 3 chaises**. Chaque stand a une profondeur maximum de 2m. Pour faciliter le passage, une distance minimale est assurée entre les stands.

¹ Conformément au Règlement du marché de plein vent, de la Halle gourmande et du Marché de Noël de la Commune de Fronton approuvé en Conseil municipal le 15 avril 2019. Certaines dispositions sont propres à l'édition 2020.

L'inscription des exposants se fait pour toute la période du Marché. Le prix d'une table est de **30€ pour les deux jours**.

Les exposants ne peuvent utiliser que l'équipement fourni par l'organisateur. L'utilisation d'un équipement supplémentaire ne peut se faire qu'avec l'accord exprès de celui-ci. Les exposants sont tenus de signaler toute demande spécifique à l'organisateur, notamment en matière d'électricité. L'organisateur **essayera** d'y donner cours dans la mesure du possible.

Seul le Comité d'organisation décide de la disposition des stands. Toute modification des emplacements par les exposants est interdite. L'accès aux issues de secours devra être respecté.

L'Espace Gérard Philipe est chauffé, éclairé et sonorisé. Un vestiaire est à la disposition des exposants.

Le « coin gastronomique » est organisé sur le parking de l'Espace Gérard Philipe. Les exposants sont placés sous les deux tentes totalisant **30 m linéaires**. L'organisateur assure l'alimentation en électricité et la sécurité du site pendant le Marché de Noël. Le prix de la participation au coin gastronomique est de **17€ pour un mètre linéaire** pour les deux jours du Marché.

Un **parking** est réservé aux exposants du Marché de Noël. La circulation des véhicules à l'intérieur du périmètre délimité pour le marché sera règlementée.

Les heures d'ouverture

Le Marché de Noël sera ouvert

- **Le samedi 2 décembre 2023**, de **10h00 – 22h00**
- **Le dimanche 3 décembre 2023**, de **10h00 – 18h00**.

Les exposants seront accueillis à partir de 8h00. Le Marché sera entièrement installé avant 9h30.

Tenue des stands

La tenue des stands doit être irréprochable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri du regard des visiteurs.

Les exposants ont l'obligation d'occuper le stand et de le maintenir installé jusqu'à la clôture de la manifestation. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons et produits avant la fermeture.

Le démontage des étalages a lieu à partir de **18h00 le dimanche 3 décembre 2023**. Les exposants laisseront leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Des containers spécifiques seront mis à leur disposition.

Les animations

Afin de créer une ambiance festive, différentes animations peuvent être proposées sur la scène de l'Espace Gérard Philipe et à l'extérieur du Marché. Les exposants peuvent proposer des démonstrations de leur savoir-faire.

Les loteries et tombolas

L'organisation de loteries ou tombolas est interdite.

Responsabilité

L'organisateur assure le gardiennage du « coin gourmand » durant la nuit du 2 au 3 décembre. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.



MARCHÉ DE NOËL DE FRONTON

Samedi 2 décembre – Dimanche 3 décembre

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner avant le **vendredi 30 septembre 2023**

à Mairie – Marché de Noël BP3 – 31 620 FRONTON ou

communication@mairie-fronton.fr (avec la mention « Marché de Noël 2023 »)

Nom :

/ Raison sociale :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel :

EMPLACEMENT

Stand à l'intérieur de la salle (30 € la table pour 2 jours, maximum 3 tables)

Tables _____

TOTAL _____ €*

Chaises _____

Stand à l'extérieur de la salle (coin gastronomique) (17 € le mètre linéaire pour 2 jours, gardiennage compris)

Mètres linéaires _____

TOTAL _____ €*

* Payable par chèque à l'ordre du Trésor public.

ACTIVITE :

Soyez précis, joignez des photos présentant votre activité :

Besoins spécifiques :

- ☐ Electricité (**attention** le nombre de branchement est limité, ils seront accordés en priorité aux stands ayant besoin d'électricité pour fonctionner (vente lumineuse par exemple ou ceux ayant des terminaux de paiement CB)
- ☐ Grilles (**attention** le nombre de grille est limité, 1 par stand sur demande, si réel besoin de plus, nous contacter)
- ☐ Autres :

NOTE : En soumettant la demande de participation, vous confirmez avoir pris connaissance du Règlement du Marché de Noël de Fronton. La pré-inscription ne vaut pas acceptation. La réponse de la Commission vous sera communiquée au plus tard le **15 octobre 2023**.